



GUEUROZ

Plan d'affectation des zones

- Zone agricole DSIII
- Zone touristique DSII
- Zone habitation de montagne DSII
- Zone forêt
- Zone protection SIII des eaux souterraines
- Zone instabilité danger élevé
- Zone instabilité danger moyen
- Zone instabilité danger faible
- Périmètre IFP = Périmètre de protection du paysage d'importance nationale
- Chemins pédestres
- ZPP Nationale
- ZPN Communele



Approuvé par le Conseil communal le 6 février 2017

Le Président : Le Secrétaire :

Homologué par le Conseil d'Etat le 26 AVR. 2017

Droit de sceau: Fr.

L'atteste:
Le chancelier d'Etat:

Février 2017

03

Echelle 1 : 2000

